L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au jour, soit seulement, aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pastille par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle insertion. Le Carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'étranger, aux conditions.—Les articles de provenance ordinaire, tels que: Les Bagues, Compagnies d'assurance, et autres institutions publiques, $50; les agens pour nativisme, la traite et bestiaux à vapeur, et les maisons de commerce, la traite et bestiaux, $30. Des abonnemens se paient à l'avance ou d'avance.

Les privilèges des nouvelles ayant été limités à un seul par chaque ville, et leur tarif par étoile.

LES ANNONCES qui entrent dans le cadre ordinaire des affiches d'un journal à l'étude, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et maisons, mariages en tarrains à vendre, à louer ou à échanger, esclaves marrons, chiens et chevaux égarés, etc., etc., ne seront insérées que moyennant déposition au bureau, et payées comme ci-dessus indiqué.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent être payées d'avance.

LES ANNONCES qui ne portent pas le durées de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en proportion de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics ne sont pas admises; les annonces de ventes publiques d'une nature personnelle (lorsqu'elle pourront être admises), payeront le double du prix ordinaire et d'avance.

B. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
48, rue Royale.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans,
2 nov.

AGENCE du Beurre-riche de Boston—Sucre en pain, de 3 qualités et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
4 jan—1m ROBICHON & FOSDICK, 30 Travier.

AVIS—Les soussignés ont changé la nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co., et date de ce jour: Les affaires de la société seront mises à
1 janv FIELD & CO, 20 Vieille Levée.

GRAVIER-WATERSHED & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton et plantations en commun à MM. Field & Co. à New York, et à M. Fred Fowler, à Boston. 1 jan—1m

AVANCES faites sur les consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, PLILE & Co.
3 fev 78 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUBE et SEBASTIEN GRIER, auront comme associés dans notre maison, à partir de ce jour
1er septembre 1844—3m CHARLES ODIER & Co

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importeur en gros et en détail,
A L'ENSEIGNE DU MORTIER DOR,
TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c. &c.—A transporté son magasin de Bourbon-Dauphine à l'encoignure des rues Royale et Tchoupitoulas, au lieu au-dessus du bac de Gretna.
20 nov—1an

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distilleurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Conti et St. Philippe—Ville. Orléans.
20 nov

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers le 15 du d'avril prochain, previent le public qu'il se chargera spécialement de toutes réclamations relatives à l'indemnité de St. Domingue et autres, etc.
J. DE VIGNALOUD, Avocat,
19 mars—1m Enc. Conti et Passage de la Bourse.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
W. A. Gaspard, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBlanc,
P. Fitzpatrick, J. Ogden Shaff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. Bujeier.
CHS. ERIGON, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, et ce, aux taux le plus raisonnable; et en cas de pertes les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité.
17 Mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, Cies RIVERS, et de FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent ouvrir cette compagnie ont seules droit à participer du profit, sans encourir aucune responsabilité, etc., durant la charte.
14 oct L. MATTHEWS,
Président.

Perte de Certificat.
A PRENDRE qu'en certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Fronde, en date à rapport de la Loi, No. 745, daté 10 octobre 1841, au nom de Madame Vive-Olivier, a été égaré ou perdu.—Quelque toute personne qui aurait pu trouver, et qui en aurait en main, sera bien obligée de nous en informer la date du cet avis, les causes pour les quelles un nouveau certificat ne serait pas aussi conformément aux règlemens de la Compagnie.
D. F. GUEX,
Secrétaire.
18 mars—4t

NOUVAUTÉS DE PARIS
Encoignure Royale et Conti
MME VINCENT a l'honneur d'informer les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre les articles suivants:
100 chapeaux de paille Toscane, tout ce qu'il y a de plus à la mode, à 5 piastres la pièce
100 do quintes et linaires
50 do guipure et autres grande nouveauté.
50 do paille de riz, très beaux.
10 capotes de satin, article très fashionable.
50 douzaines capotes de satin, pour dames et enfans.
10 cartons robes de gros de Naples, à satin, rubans, ombres et chines
1 caisse gaze anglaise imprimée, nouveau dessins
12 douzaines cravates, grande frange, manche riche.
6 do parapluies.
6 do écharpes satinées zéphir.
3 do châle barège et crêpe de Chine.
10 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.
AUSSI: Mouchoirs de batiste unis et brodés, coiffes et pèlerines brodées, dentelles valenciennes, blanches et noires, bas de coton, gants de toutes espèces, fichus divers, bouvas, poignets, bijoux d'acier, sacs, poupées, éventails, jarretières et le grand assortiment de parfumerie de Mondjoie.
Madame Vincent voulant mettre ses affaires et partir pour France prie le courant de ses nombreuses pratiques et marchandises à des prix réduits. C. VINCENT.
31 mars—3t Encoignure Royale et Conti.

Marchandises de Printemps.

Un splendide assortiment de jaconats française, batiste, Linons, Organdie, Mousseline, Dentelle, Batiste unie et rayée, Barèges et Balzorines, venant d'être débaliés et fraîchement importés, à vendre à très bas prix.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches, de printemps—sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût plus nouveau, et qui vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:

Une demi-aune Français d'une yarde, bonne couleur:		
Une do jaconet	de	31 cents
Une do do	do	37
Une do do	do très riche,	44
Une do linon-organdi, qualité	do	50

Une aunes organdi brodé, à 25 la robe; mousseline fran-çaise, robe, garnitée bonne couleur, d'une yarde de large, à 25 à 31 et 50 à 62.
Deux cents jdm extra riche, de 62 à 75 cents, qualité qu'on vend à 91 le mètre. 6 Paris, à cause forte toile d'Irlande pour lanitiste; 3 cousses mouchoirs batiste à 12 à 16 cents à la pièce; 3 caisses ruffles à moustiquaires, en coton et à 3 à 4 aunes bon et très belle qualité, Bavon français; Eau de Sorte d'orange; divers modèles; Cire à cacheter les bouteilles, Bouteilles vides; Etiquettes; Soufre, pour vin rouge, &c, à vendre par:
B. TALAMON,
Rue de St. Louis 74 et 80
A VENDRE par le soussigné en débarquement des navires Concord et Amerika:
Sur barriques vin rouge, de différentes qualités.
Id. en bouteilles et demi bouteilles vin blanc Rhenish.
G M LUCAS, 30, Bienville

Nouvelle-Orléans:

SAMEDI MATIN, 5 AVRIL 1845.

Les ELECTIONS MUNICIPALES dans la ville de New-York qui sont toujours fort animées, présentent cette année un spectacle d'un intérêt tout particulier. Rarement l'excitation politique a été aussi grande. Trois partis organisés sont en campagne: les whigs, les locofocos et les nativ, sans parler d'une misérable bande d'abolitionistes qui ont mis en avant un homme de paille, dont le destinée est sans doute de racrocher quelque chose comme une ou deux centaines de voix sur les cinquante mille que donne la ville. Chacun des trois partis en présence a pris une attitude distincte et indépendante; et la lutte sera, d'après toutes les probabilités, ardente, désespérée.

Les nativ ont la position la plus défavorable; en effet ils sont en butte aux attaques des locofocos et des whigs qui, chacun de leur côté, tirent sur eux à boulets rouges. Et ces attaques sont complètement justifiées par l'incapacité, l'impuissance et la mauvaise foi des nativ qui montrées dans l'administration municipale. L'épreuve qu'on a faite, est telle que ceux des whigs qui, pour empêcher les locofocos de triompher, avaient contribué à la victoire des nativ, demandent, à l'heure qu'il est, s'ils n'auraient pas mieux fait d'abandonner le pouvoir aux mains de leurs vieux adversaires. Certes ceux-ci n'auraient pu faire pis.

Aussi les Whigs, laissant cette année la nativisme combattre pour son propre compte et dans l'intérêt de son candidat M. Harper, se sont ils décidés à soutenir unanimement, comme leur candidat à la mairie, un whig sincère, énergique et habile, l'hon. Dudley Seldon. Celui-ci s'est mis à l'œuvre avec un zèle et une vivacité qui prouvent son intention de contribuer dans ses efforts à la réorganisation complète du parti whig à New York. Il se présente à toutes les sections de district; il y paie de sa personne, et dans ses rapides improvisations il fait bonne guerre tout à la fois au locofocoisme et au nativisme. L'ardeur du candidat réagit sur la masse du parti, les whigs sortent de leur repos, de leur indifférence, se rallient et sont disposés à disputer chaudement la victoire.

De leur côté les locofocos, avec leur union ordinaire, ont nommé pour les représenter M. Havemeyer, citoyen respectable de leur parti, et comme ils ont pour eux la force numérique, on doit craindre qu'ils n'emportent l'élection. Ce résultat serait douteux, si une fraction des whigs ne se trouvaient personnellement et politiquement attachés à M. Harper, le maire actuel, et restaient décidés à appuyer sa réélection. Cela diminuerait autant le vote de M. Selden et augmenterait les chances de son compétiteur Locofoco. Quant à M. Harper, son compte paraît réglé.

Pour notre part, nous nous réjouissons sincèrement de la manifestation qui fait en ce moment à N. York la masse saine du parti whig; nous nous réjouissons de voir ce parti se détacher de toute alliance souterraine et reprendre une organisation indépendante. Vaincu sa défaite, il reste encore dans le parti whig un germe fort, trop de vitalité, pour qu'il se dissolve, pour qu'il s'absorbe dans une association qui se rattache uniquement à une tendance politique, sans patriotisme, sans grandeur. L'association qui n'a point de symbole politique et partant point d'avenir. Unité n'existe que par les principes; et dans notre gouvernement républicain, il ne peut guères se trouver que deux partis véritables: les radicaux et les conservateurs, bore de-là il n'y a que des fractions, ou pour mieux dire des coalitions.

Nous avons plus d'une fois insisté sur la nécessité d'une réforme dans les lois de naturalisation; mais cette jamais notre pensée n'a pu aller jusqu'à renoncer à nos doctrines, au profit de cette réforme. C'est pourquoi nous attachement aux principes whigs qui nous le recommande; c'est notre respect pour la Politique que nous ont transmises les fondateurs de l'indépendance américaine, qui nous fait desirer la sûreté de nos franchises électorales. Nous ne voulons ni proscrire la fraude.

Outre toutes les bonnes raisons qui suffisent pour condamner les doctrines exclusives du nativisme, il est jeu fait qui lui portera le coup de mort, s'il en était besoin. A New York, le nativisme a fait une étroite alliance avec les idées les plus rétrogrades d'un bigotisme aveugle; le nativisme a épousé l'intolérance religieuse. Or, de tous les partisans raisonnables d'une réforme dans les lois de naturalisation, quel est celui qui voudrait voir inscrire sur sa bannière: "*A bas la liberté religieuse!*" Or, les nativ de New York n'allaient à rien moins que cela. La proscription pour eux ne s'arrêtait pas aux étrangers, elle frappait tous ceux qui n'étaient point de la même communion. Quels sont les insensés qu'ils imaginaient que des doctrines aussi étroites, aussi exclusives, aussi antipathiques à tous les principes américains, peuvent germer sur le sol où la liberté de conscience s'est implantée avec la civilisation?

THEATRE D'ORLEANS.

La Reine de Chypre se repose aujourd'hui, grâce à deux aimables capitaines qui ont la galanterie de prendre sa place pour ce soir. *Paul le Corsaire et le Capitaine Charlotte.* Tous deux ont droit à la faveur du public; l'un est un noble caractère, jeté au milieu d'un drame plein d'émotions; on sait déjà combien l'autre est amusant, et comme il vous fait rire, dans le joli imbroglio dont il forme le centre. Du reste l'accueil qu'ils ont reçu tous les deux à leur première apparition, donne la certitude qu'ils afflueront à foule cette fois.

Nous apprenons avec plaisir que Mme Mathieu, cette excellente Duègne, prend son bénéfice marché prochain, et que la *Dame de St. Tropez*, dont nous avons indiqué la mise en répétition, doit faire les principaux frais de la scène. La musique et le vaudeville y joueront aussi leur rôle.

Le Concert au bénéfice de M. Fouay avait réuni hier soir un public d'élite dans l'Egliise Clapp. Le *Stabat Mater* a produit son effet ordinaire; l'ouverture d'Oberon, tout à la fois si originale, si mélodieuse et si pleine d'harmonie, a causé un vif plaisir et les deux morceaux de bénéficiaire, par leur ampleur et leur éclat, n'ont point trop souffert de ce redoutable voisinage.

Nous annonçons avec plaisir que, cédant aux sollicitations de son amie, M. Lucien Hermann a consenti à accepter la candidature d'alderman du premier district, première Municipalité.

☞ Au lor mars on n'avait pas encore reçu à Paris la publication du Comte de Monte-Cristo. Nous avons cependant l'espoir d'en recevoir quelques numéros par le prochain steamer.

CHRONIQUE LOCALE.

Pour Criminalis.—Divers accusés comparaissent pour entendre la lecture de leur acte d'accusation.

On a déposé au bill d'information contre William Lee, accusé de vol.

La pouvoir a été abandonné contre John Jackson, Abraham Kingston, A. Smith, Eliza Laffache, Laura Sommers et Eliza Hulzoff, accusés de vol—et John Burns et Peter Gilooney, accusés d'assaut et batterie.

Vol.—La caisse du Théâtre St. Charles a été volée dans la nuit de jeudi dernier. On a soustrait $011 en espèces et billets de banque. Il paraît que la caisse n'est point perdu, il y a environ deux mois, une des clés du coffre en fer où il mettait ses valeurs; et hier matin, il ne fut pas peu surpris de trouver, en entrant dans le bureau, la clef perdue dans la serrure du coffre. Il comptait alors qu'il était volé et il ne tarda pas à en assurer. On n'avait laissé qu'une petite somme d'or qui avait sans doute échappé à l'attention du voleur.

Cour du Recorder Général.—Eliza, esclave de Mme. Lamar; Priscilla, esclave de Mme. Cubick; Frances, esclave de Mme. Archie, et Carmélite, esclave de Mme. Villeré, comparaissent hier sous l'accusation de vol, dans des magasins de MM. Dameron & Todd, Barrière, Simpson, Riley, Sawyer, &c. Ces esclaves seront ultérieurement examinées.

Cour du Recorder Baldwin.—Edward Canfield, John Hagan et Wm. Watts, accusés d'assaut et battery, ont été envoyés en Cour Criminelle.

Eva de la rue du Chartres, a été envoyée devant la Cour Criminelle.

Le steamer *Sultana* a fait la traversée d'ici à Louisville en moins de cinq jours.

CONVENTION.

M. Downe annonce qu'il demandera demain la reconsidération du vote sur la proposition Taylor, relative à la répartition sénatoriale à faire par la Législature.

M. Garrett demande la reconsidération du vote donnant à Claiborne et Bossier un sénateur.

M. Peete s'oppose. Après une fort longue discussion à laquelle prennent part MM. Garrett, Brasseale, Benjamin, Porter, Downs, Mayo et Taylor, la motion est mise aux voix et repoussée: oui 26, non 40.

M. Downs demande que les paroisses de Jackson, Union, Morehouse, Ouachita et Caldwell composent un district avec un sénateur, et que les paroisses de Franklin et Catahoula en forment un autre, avec un sénateur.

M. Garrett propose de joindre Caldwell à Franklin et Catahoula—il expose que le premier district se composerait de cinq paroisses aurait une population de 6,000 âmes, tandis que le second se composant de deux paroisses n'en aurait que 4,000—qu'il y aurait dans cette distribution de représentation une injustice flagrante, injustice que son amendement tend à faire disparaître.

M. Humble demande le dépôt de l'amendement sur le bureau.

M. Lewis dit que si nous voulons que la Législature répartisse équitablement la représentation d'après la base que nous avons choisie, il faut lui en donner l'exemple. Or, on ne saurait diviser nos paroisses en 5 et 2, 5 ayant 8,000 âmes, et 2 en ayant 4,000. L'inégalité est trop monstrueuse. Il votera donc contre la motion de déposer.

M. Downs assure que Catahoula et Franklin, peut plus de territoire que les cinq autres.

La motion de déposer est mise aux voix et repoussée—28 oui, 36 non.

M. Brasseale demande qu'on ne fasse de ces 7 paroisses qu'un seul district ayant deux sénateurs.

M. Mayo demande le dépôt de cet amendement sur le bureau.

M. Brasseale retire sa motion.

L'amendement de M. Garrett est adopté par 37 contre 27.

M. Downs demande alors à reconsidérer la disposition chargeant la législature de faire une nouvelle répartition du Sénat en 1855. Adopté.

On propose alors d'effacer 1855, pour mettre, au lieu de cette époque fixe, que la répartition sénatoriale se ferait en même temps que la répartition de la Chambre des Représentans. Adopté.

M. Culbertson propose de limiter à l'avenir le Sénat à 32 membres. Adopté.

M. Ratliff partage cette opinion; il demande seulement à amender de manière qu'on ne puisse ni augmenter ni diminuer ce nombre; mais seulement égaliser la représentation.

M. Lewis demande à effacer toute la phrase pour dire simplement que "le Sénat se composera de 32 membres." Adopté.

M. O'Brien fait la motion d'effacer la base de population générale, pour lui substituer la base des électeurs.

Le président décide après quelque discussion que la motion n'est pas admissible, une proportion tendant à effacer cette base ayant déjà été rejetée.

M. Ratliff partage cette opinion; il demande seulement à amender de manière qu'on ne puisse ni augmenter ni diminuer ce nombre; mais seulement égaliser la représentation.

M. Lewis demande à effacer toute la phrase pour dire simplement que "le Sénat se composera de 32 membres." Adopté.

M. O'Brien fait la motion d'effacer la base de population générale, pour lui substituer la base des électeurs.

Le président décide après quelque discussion que la motion n'est pas admissible, une proportion tendant à effacer cette base ayant déjà été rejetée.

M. Downs présente une proposition portant que dans les répartitions futures la population de la Nouvelle Orléans serait séparée de la population du reste de l'Etat. La ville ne pourrait jamais avoir plus de quatre membres—et le reste divisé d'après la base de la population générale—et que, après une nouvelle répartition, le Sénat cesserait ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle élection ait eu lieu.

Sur motion de M. Benjamin, cette proposition sera imprimée et distribuée.

M. Preston demande à reconsidérer son vote sur la base de population générale. Il a toujours préféré la base électorale; il n'était pas voté pour la population par esprit de conciliation, mais contre la convention. La motion est repoussée. Oui 24, non 37.

Le paragraphe est adopté avec les amendemens qui y ont été faits.

M. Lewis propose d'amender la partie de la section qui divise la représentation sénatoriale de la Nouvelle Orléans en trois circonscriptions ou districts—de manière à ne faire de la ville qu'un seul district sénatorial.

Il s'étonne qu'on ait jamais proposé de diviser la ville. Si l'on avait fait pareille chose pour la campagne on aurait protoqué une indignation générale.

Le représentation de la ville est déjà divisée en neuf districts et maintenant on veut diviser encore en trois districts la représentation sénatoriale! et cela en violation du principe que la représentation sera égale et uniforme! La Nouvelle Orléans est restreinte à un huitième dans le Sénat. D'après la base adoptée 9,000 personnes dans la campagne sont égales à 25,000 dans la ville! Cela paraît de rêverie; mais ce n'est certes pas de l'égalité—et il n'est ni juste ni convenable de subdiviser encore la ville.

Que s'il faut absolument que cette subdivision se fasse, qu'on la fasse au moins la plus équitablement possible.

M. Marigny est en faveur de la section telle qu'elle est; comme on a pris la population totale pour base de représentation. La première Municipalité ayant 50,000 âmes et l'Etat 400 à 2 sénateurs—mais il voit que le Second et le Troisième, ayant l'une 22,000 et l'autre 20,000, n'ont droit qu'à un sénateur chacune. D'ailleurs, la Seconde Municipalité n'a gère qu'une population d'étrangers, et il est juste que des fractions, ou pour mieux dire que des minorités.

Nous avons plus d'une fois insisté sur la nécessité d'une réforme dans les lois de naturalisation; mais cette jamais notre pensée n'a pu aller jusqu'à renoncer à nos doctrines, au profit de cette réforme. C'est pourquoi notre attachement aux principes whigs qui nous le recommande; c'est notre respect pour la Politique que nous ont transmises les fondateurs de l'indépendance américaine, qui nous fait desirer la sûreté de nos franchises électorales. Nous ne voulons ni proscrire la fraude.

Outre toutes les bonnes raisons qui suffisent pour condamner les doctrines exclusives du nativisme, il est jeu fait qui lui portera le coup de mort, s'il en était besoin. A New York, le nativisme a fait une étroite alliance avec les idées les plus rétrogrades d'un bigotisme aveugle; le nativisme a épousé l'intolérance religieuse. Or, de tous les partisans raisonnables d'une réforme dans les lois de naturalisation, quel est celui qui voudrait voir inscrire sur sa bannière: "*A bas la liberté religieuse!*" Or, les nativ de New York n'allaient à rien moins que cela. La proscription pour eux ne s'arrêtait pas aux étrangers, elle frappait tous ceux qui n'étaient point de la même communion. Quels sont les insensés qu'ils imaginaient que des doctrines aussi étroites, aussi exclusives, aussi antipathiques à tous les principes américains, peuvent germer sur le sol où la liberté de conscience s'est implantée avec la civilisation?

THEATRE D'ORLEANS.

La Reine de Chypre se repose aujourd'hui, grâce à deux aimables capitaines qui ont la galanterie de prendre sa place pour ce soir. *Paul le Corsaire et le Capitaine Charlotte.* Tous deux ont droit à la faveur du public; l'un est un noble caractère, jeté au milieu d'un drame plein d'émotions; on sait déjà combien l'autre est amusant, et comme il vous fait rire, dans le joli imbroglio dont il forme le centre. Du reste l'accueil qu'ils ont reçu tous les deux à leur première apparition, donne la certitude qu'ils afflueront à foule cette fois.

Nous apprenons avec plaisir que Mme Mathieu, cette excellente Duègne, prend son bénéfice marché prochain, et que la *Dame de St. Tropez*, dont nous avons indiqué la mise en répétition, doit faire les principaux frais de la scène. La musique et le vaudeville y joueront aussi leur rôle.

Le Concert au bénéfice de M. Fouay avait réuni hier soir un public d'élite dans l'Eglise Clapp. Le *Stabat Mater* a produit son effet ordinaire; l'ouverture d'Oberon, tout à la fois si originale, si mélodieuse et si pleine d'harmonie, a causé un vif plaisir et les deux morceaux de bénéficiaire, par leur ampleur et leur éclat, n'ont point trop souffert de ce redoutable voisinage.

Nous annonçons avec plaisir que, cédant aux sollicitations de son amie, M. Lucien Hermann a consenti à accepter la candidature d'alderman du premier district, première Municipalité.

☞ Au lor mars on n'avait pas encore reçu à Paris la publication du Comte de Monte-Cristo. Nous avons cependant l'espoir d'en recevoir quelques numéros par le prochain steamer.

CHRONIQUE LOCALE.

Pour Criminalis.—Divers accusés comparaissent pour entendre la lecture de leur acte d'accusation.

On a déposé au bill d'information contre William Lee, accusé de vol.

La pouvoir a été abandonné contre John Jackson, Abraham Kingston, A. Smith, Eliza Laffache, Laura Sommers et Eliza Hulzoff, accusés de vol—et John Burns et Peter Gilooney, accusés d'assaut et batterie.

Vol.—La caisse du Théâtre St. Charles a été volée dans la nuit de jeudi dernier. On a soustrait $011 en espèces et billets de banque. Il paraît que la caisse n'est point perdu, il y a environ deux mois, une des clés du coffre en fer où il mettait ses valeurs; et hier matin, il ne fut pas peu surpris de trouver, en entrant dans le bureau, la clef perdue dans la serrure du coffre. Il comptait alors qu'il était volé et il ne tarda pas à en assurer. On n'avait laissé qu'une petite somme d'or qui avait sans doute échappé à l'attention du voleur.

Cour du Recorder Général.—Eliza, esclave de Mme. Lamar; Priscilla, esclave de Mme. Cubick; Frances, esclave de Mme. Archie, et Carmélite, esclave de Mme. Villeré, comparaissent hier sous l'accusation de vol, dans des magasins de MM. Dameron & Todd, Barrière, Simpson, Riley, Sawyer, &c. Ces esclaves seront ultérieurement examinées.

Cour du Recorder Baldwin.—Edward Canfield, John Hagan et Wm. Watts, accusés d'assaut et battery, ont été envoyés en Cour Criminelle.

Eva de la rue du Chartres, a été envoyée devant la Cour Criminelle.

Le steamer *Sultana* a fait la traversée d'ici à Louisville en moins de cinq jours.

CONVENTION.

M. Downe annonce qu'il demandera demain la reconsidération du vote sur la proposition Taylor, relative à la répartition sénatoriale à faire par la Législature.

M. Garrett demande la reconsidération du vote donnant à Claiborne et Bossier un sénateur.

M. Peete s'oppose. Après une fort longue discussion à laquelle prennent part MM. Garrett, Brasseale, Benjamin, Porter, Downs, Mayo et Taylor, la motion est mise aux voix et repoussée: oui 26, non 40.

M. Downs demande que les paroisses de Jackson, Union, Morehouse, Ouachita et Caldwell composent un district avec un sénateur, et que les paroisses de Franklin et Catahoula en forment un autre, avec un sénateur.

M. Garrett propose de joindre Caldwell à Franklin et Catahoula—il expose que le premier district se composerait de cinq paroisses aurait une population de 6,000 âmes, tandis que le second ne composant de deux paroisses n'en aurait que 4,000—qu'il y aurait dans cette distribution de représentation une injustice flagrante, injustice que son amendement tend à faire disparaître.

M. Lewis dit que si nous voulons que la Législature répartisse équitablement la représentation d'après la base que nous avons choisie, il faut lui en donner l'exemple. Or, on ne saurait diviser nos paroisses en 5 et 2, 5 ayant 8,000 âmes, et 2 en ayant 4,000. L'inégalité est trop monstrueuse. Il votera donc contre la motion de déposer.

M. Downs assure que Catahoula et Franklin, peut plus de territoire que les cinq autres.

La motion de déposer est mise aux voix et repoussée—28 oui, 36 non.

M. Brasseale demande qu'on ne fasse de ces 7 paroisses qu'un seul district ayant deux sénateurs.

M. Mayo demande le dépôt de cet amendement sur le bureau.

M. Brasseale retire sa motion.

L'amendement de M. Garrett est adopté par 37 contre 27.

M. Downs demande alors à reconsidérer la disposition chargeant la législature de faire une nouvelle répartition du Sénat en 1855. Adopté.

On propose alors d'effacer 1855, pour mettre, au lieu de cette époque fixe, que la répartition sénatoriale se ferait en même temps que la répartition de la Chambre des Représentans. Adopté.

M. Culbertson propose de limiter à l'avenir le Sénat à 32 membres. Adopté.

M. Ratliff partage cette opinion; il demande seulement à amender de manière qu'on ne puisse ni augmenter ni diminuer ce nombre; mais seulement égaliser la représentation.

M. Lewis demande à effacer toute la phrase pour dire simplement que "le Sénat se composera de 32 membres." Adopté.

M. O'Brien fait la motion d'effacer la base de population générale, pour lui substituer la base des électeurs.

Le président décide après quelque discussion que la motion n'est pas admissible, une proportion tendant à effacer cette base ayant déjà été rejetée.

M. Downs présente une proposition portant que dans les répartitions futures la population de la Nouvelle Orléans serait séparée de la population du reste de l'Etat. La ville ne pourrait jamais avoir plus de quatre membres—et le reste divisé d'après la base de la population générale—et que, après une nouvelle répartition, le Sénat cesserait ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle élection ait eu lieu.

Sur motion de M. Benjamin, cette proposition sera imprimée et distribuée.

M. Preston demande à reconsidérer son vote sur la base de population générale. Il a toujours préféré la base électorale; il n'était pas voté pour la population par esprit de conciliation, mais contre la convention. La motion est repoussée. Oui 24, non 37.

Le paragraphe est adopté avec les amendemens qui y ont été faits.

M. Lewis propose d'amender la partie de la section qui divise la représentation sénatoriale de la Nouvelle Orléans en trois circonscriptions ou districts—de manière à ne faire de la ville qu'un seul district sénatorial.

Il s'étonne qu'on ait jamais proposé de diviser la ville. Si l'on avait fait pareille chose pour la campagne on aurait protoqué une indignation générale.

Le représentation de la ville est déjà divisée en neuf districts et maintenant on veut diviser encore en trois districts la représentation sénatoriale! et cela en violation du principe que la représentation sera égale et uniforme! La Nouvelle Orléans est restreinte à un huitième dans le Sénat. D'après la base adoptée 9,000 personnes dans la campagne sont égales à 25,000 dans la ville! Cela paraît de rêverie; mais ce n'est certes pas de l'égalité—et il n'est ni juste ni convenable de subdiviser encore la ville.

Que s'il faut absolument que cette subdivision se fasse, qu'on la fasse au moins la plus équitablement possible.

M. Marigny est en faveur de la section telle qu'elle est; comme on a pris la population totale pour base de représentation. La première Municipalité ayant 50,000 âmes et l'Etat 400 à 2 sénateurs—mais il voit que le Second et le Troisième, ayant l'une 22,000 et l'autre 20,000, n'ont droit qu'à un sénateur chacune. D'ailleurs, la Seconde Municipalité n'a gère qu'une population d'étrangers, et il est juste que des fractions, ou pour mieux dire que des minorités.

Nous avons plus d'une fois insisté sur la nécessité d'une réforme dans les lois de naturalisation; mais cette jamais notre pensée n'a pu aller jusqu'à renoncer à nos doctrines, au profit de cette réforme. C'est pourquoi notre attachement aux principes whigs qui nous le recommande; c'est notre respect pour la Politique que nous ont transmises les fondateurs de l'indépendance américaine, qui nous fait desirer la sûreté de nos franchises électorales. Nous ne voulons ni proscrire la fraude.

Outre toutes les bonnes raisons qui suffisent pour condamner les doctrines exclusives du nativisme, il est jeu fait qui lui portera le coup de mort, s'il en était besoin. A New York, le nativisme a fait une étroite alliance avec les idées les plus rétrogrades d'un bigotisme aveugle; le nativisme a épousé l'intolérance religieuse. Or, de tous les partisans raisonnables d'une réforme dans les lois de naturalisation, quel est celui qui voudrait voir inscrire sur sa bannière: "*A bas la liberté religieuse!*" Or, les nativ de New York n'allaient à rien moins que cela. La proscription pour eux ne s'arrêtait pas aux étrangers, elle frappait tous ceux qui n'étaient point de la même communion. Quels sont les insensés qu'ils imaginaient que des doctrines aussi étroites, aussi exclusives, aussi antipathiques à tous les principes américains, peuvent germer sur le sol où la liberté de conscience s'est implantée avec la civilisation?

THEATRE D'ORLEANS.

La Reine de Chypre se repose aujourd'hui, grâce à deux aimables capitaines qui ont la galanterie de prendre sa place pour ce soir. *Paul le Corsaire et le Capitaine Charlotte.* Tous deux ont droit à la faveur du public; l'un est un noble caractère, jeté au milieu d'un drame plein d'émotions; on sait déjà combien l'autre est amusant, et comme il vous fait rire, dans le joli imbroglio dont il forme le centre. Du reste l'accueil qu'ils ont reçu tous les deux à leur première apparition, donne la certitude qu'ils afflueront à foule cette fois.

Nous apprenons avec plaisir que Mme Mathieu, cette excellente Duègne, prend son bénéfice marché prochain, et que la *Dame de St. Tropez*, dont nous avons indiqué la mise en répétition, doit faire les principaux frais de la scène. La musique et le vaudeville y joueront aussi leur rôle.

Le Concert au bénéfice de M. Fouay avait réuni hier soir un public d'élite dans l'Eglise Clapp. Le *Stabat Mater* a produit son effet ordinaire; l'ouverture d'Oberon, tout à la fois si originale, si mélodieuse et si pleine d'harmonie, a causé un vif plaisir et les deux morceaux de bénéficiaire, par leur ampleur et leur éclat, n'ont point trop souffert de ce redoutable voisinage.

Nous annonçons avec plaisir que, cédant aux sollicitations de son amie, M. Lucien Hermann a consenti à accepter la candidature d'alderman du premier district, première Municipalité.

☞ Au lor mars on n'avait pas encore reçu à Paris la publication du Comte de Monte-Cristo. Nous avons cependant l'espoir d'en recevoir quelques numéros par le prochain steamer.

CHRONIQUE LOCALE.

Pour Criminalis.—Divers accusés comparaissent pour entendre la lecture de leur acte d'accusation.

On a déposé au bill d'information contre William Lee, accusé de vol.

La pouvoir a été abandonné contre John Jackson, Abraham Kingston, A. Smith, Eliza Laffache, Laura Sommers et Eliza Hulzoff, accusés de vol—et John Burns et Peter Gilooney, accusés d'assaut et batterie.

Vol.—La caisse du Théâtre St. Charles a été volée dans la nuit de jeudi dernier. On a soustrait $011 en espèces et billets de banque. Il paraît que la caisse n'est point perdu, il y a environ deux mois, une des clés du coffre en fer où il mettait ses valeurs; et hier matin, il ne fut pas peu surpris de trouver, en entrant dans le bureau, la clef perdue dans la serrure du coffre. Il comptait alors qu'il était volé et il ne tarda pas à en assurer. On n'avait laissé qu'une petite somme d'or qui avait sans doute échappé à l'attention du voleur.

Cour du Recorder Général.—Eliza, esclave de Mme. Lamar; Priscilla, esclave de Mme. Cubick; Frances, esclave de Mme. Archie, et Carmélite, esclave de Mme. Villeré, comparaissent hier sous l'accusation de vol, dans des magasins de MM. Dameron & Todd, Barrière, Simpson, Riley, Sawyer, &c. Ces esclaves seront ultérieurement examinées.

Cour du Recorder Baldwin.—Edward Canfield, John Hagan et Wm. Watts, accusés d'assaut et battery, ont été envoyés en Cour Criminelle.

Eva de la rue du Chartres, a été envoyée devant la Cour Criminelle.

Le steamer *Sultana* a fait la traversée d'ici à Louisville en moins de cinq jours.

CONVENTION.

M. Downe annonce qu'il demandera demain la reconsidération du vote sur la proposition Taylor, relative à la répartition sénatoriale à faire par la Législature.

M. Garrett demande la reconsidération du vote donnant à Claiborne et Bossier un sénateur.

M. Peete s'oppose. Après une fort longue discussion à laquelle prennent part MM. Garrett, Brasseale, Benjamin, Porter, Downs, Mayo et Taylor, la motion est mise aux voix et repoussée: oui 26, non 40.

M. Downs demande que les paroisses de Jackson, Union, Morehouse, Ouachita et Caldwell composent un district avec un sénateur, et que les paroisses de Franklin et Catahoula en forment un autre, avec un sénateur.

M. Garrett propose de joindre Caldwell à Franklin et Catahoula—il expose que le premier district se composerait de cinq paroisses aurait une population de 6,000 âmes, tandis que le second ne composant de deux paroisses n'en aurait que 4,000—qu'il y aurait dans cette distribution de représentation une